

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ORDONNANCES SOUVERAINES

Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGIA

D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ NATIONALE

ANNONCE N° 14

OSP-2019/08-01

Portant abrogation de l'Ordonnances N° O-2019/03-02
-----**Vu la Constitution ;****Sur proposition du Chancelier Princier ;**

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborgia, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article premier : L'abrogation de l'Article 6 de l'Ordonnance n° **O-2019/03-02** portant nomination de Madame Anastasia OLANYAN au poste de Conseillère du Département de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et du Tourisme ;

Article 2 : Madame Anastasia OLANYAN, né le 25 avril 1988 à Rostov-sur-le-Don en Russie est déchue de la nationalité seborgienne ;

Article 3 : Cette Ordonnance Souveraine Princièrre retire de facto le droit à la détention d'un passeport diplomatique à Madame Anastasia OLANYAN (Ordonnance O-2018/12-05 du 15 décembre 2018).

Signée le 2 mai 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 15

OSP-2019/08-02

Portant abrogation des ordonnances N° O-2018/01-02 et O-2019/03-02

**Vu la Constitution ;
Sur proposition du Chancelier Princier ;**

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborgia, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article premier : L'abrogation de l'Ordonnance n° O-2018/01-02 portant nomination de Monsieur Jean-Pascal DESCOMPS au poste de Porte-parole princier et Porte-parole du Gouvernement ;

Article 2 : L'abrogation de l'Article 3 de l'Ordonnance n° O-2019/03-02 portant nomination de Monsieur Jean-Pascal DESCOMPS au poste de Conseiller du Département du Commerce, de l'Industrie et des Transports ;

Article 3 : Monsieur Jean-Pascal DESCOMPS, né le 4 septembre 1968 à Djibouti en République de Djibouti est déchue de la nationalité seborgienne ;

Article 4 : Cette Ordonnance Souveraine Princière retire de facto le droit à la détention d'un passeport diplomatique à Monsieur Jean-Pascal DESCOMPS (Ordonnance O-2018/12-05 du 15 décembre 2018).

Signée le 2 août 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 16

OSP-2019/08-03

Portant abrogation de l'ordonnance N° OS-2019/02-03

**Vu la Constitution ;
Sur proposition du Chancelier Princier ;**

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article premier : L'abrogation de l'Ordonnance n° **OS-2019/02-03** du 29 janvier 2019, portant remaniement du Gouvernement Mutte de Sabourg de la Principauté de Seborga ;

Signée le 8 août 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}